Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
13/06/2017	21/06/2017	F01117P0128

1. Intitulé du projet

Projet de la ZAC Place Foch
Ville de Nanterre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Société Publique Locale d'Aménagement de Nanterre

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : CLEDAT-VAGNE Hélène, Directrice générale

RCS / SIRET |__|__|__| |__|__ __| |__|__ __| __ __|__|__|__| Forme juridique : Société anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Rubrique 39° Opération d'aménagement donnant lieu à une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	Rubrique 39°: Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m2 et inférieure à 40 000 m2 et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Requalification du secteur Foch/Lénine de la ville de Nanterre situé à l'interface entre le centre ancien, la ZAC Centre Sainte Geneviève récemment construite, et à proximité de la place de la Boule, futur pôle intermodal sur lequel vont s'implanter une gare de la ligne de métro 15 et une station du tramway T1.

Le projet dessiné par l'agence Devillers (2007) et optimisé par la ville et la Semna (après concertation 2010 et études en internes) prévoit:

- La démolition des bâtiments de logement et d'activités existants autour de la place Foch actuelle;
- La constitution d'un espace public central, et la création d'une voie prolongeant la rue Sayad ;
- La suppression du rond-point Foch, la requalification de l'avenue Lénine à cet endroit de façon à améliorer les traversées notamment pour les modes doux;
- L'extension du parking du marché ;
- La construction de bâtiments de logements (22 300m²), de commerces (4 200 m²) et d'activités (2 200m²)dont pour partie la relocalisation des activités existantes.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à redynamiser et à requalifier le secteur Foch/Lénine qui marque l'entrée dans le centre ancien de la Ville de Nanterre. Le projet a pour objectifs de:

- Redonner au secteur Foch et à l'avenue Lénine un rôle de liaison urbaine de qualité entre le centre ancien et la ZAC Centre Sainte Geneviève ;
- Donner une meilleure visibilité à la place du Marché, requalifier l'espace public et donner plus de confort aux habitants et usagers
- Poursuivre la diversification de l'offre en logement dans le secteur
- Participer à la redynamisation commerciale du centre ancien avec le développement de nouveaux locaux commerciaux en appel du linéaire Thorez ;
- Affirmer une dynamique de projet d'ensemble, dans un périmètre élargi autour du centre ancien, avec les opérations telles que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre élargi et la ZAC « Centre – Sainte-Geneviève »;
- Optimiser l'arrivée de la gare du Grand Paris Express et du tramway T1 au niveau de la Place de la Boule.

Le projet Foch s'inscrit également dans les orientations de "densification à proximité d'une gare" du SDRIF de l'Île-de-France .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit aujourd'hui 3 phases pour les travaux de construction:

Phase 1: Développement des logements et commerces des lots1 et 1 bis
Phase 2: Développement des logements et commerces/activités des lots 5, 6 et 7
Phase 3: Développement des logements et commerces des lots 3 et 4

Les travaux sur les espaces publics et l'extension du parking souterrain de la place du marché seront réalisés en parallèle. Leur phasage précis n'est pas encore établi.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet s'inscrira parfaitement au sein du tissu mixte actuel occupé par de l'habitat individuel et collectif, des activités économiques, des commerces, des équipements, et des espaces publics. La ZAC Foch s'inscrit en complément des autres projets situés à proximité tels que la ZAC Sainte-Geneviève, ou les projet immobiliers en cours de chantier ou à venir autour de la place de La Boule.

Le réaménagement du carrefour Foch et la suppression du rond-point visent à sécuriser et favoriser la traversée de l'avenue Lénine par les modes doux. Les aménagements proposés devront toutefois prendre en compte les flux de circulation importants sur l'avenue Lénine. Le département des Hauts-de-Seine, gestionnaire de la voirie, n'est pas opposé à un réaménagement du carrefour mais qui maintienne la fonction circulatoire de l'avenue.

En parallèle des requalifications (voies et espaces publics), le projet accueillera à terme 22 300 m² soit 320 nouveaux logements , 4 200 m² de commerce et 2 200 m² d'activités. La bonne intégration du projet dans son environnement, un tissu urbain mixte, se fera par des aménagements paysagers de qualité et une architecture en cohérence avec le bâti existant.

La commune de Nanterre est bien pourvue en équipements scolaires à proximité du secteur de la ZAC (écoles maternelles et primaires) et compte 1 collège et 1 lycée. Néanmoins, l'arrivée de nouveaux habitants implique une réflexion globale sur la capacité d'accueil de ces équipements. Ainsi la carte scolaire fera prochainement l'objet d'un remaniement afin d'équilibrer ces capacités d'accueil et ouvrir des places aux nouveaux arrivants.

Les nuisances principales existantes sur le secteur sont dues aux voies routières importantes (Avenue Lénine) à proximité, et plus ponctuellement au marché qui peut engendrer des nuisances sonores et riveraines, à prendre en compte dans le projet.

.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain d'assiette	Environ 34 100 m²
Surface de plancher développée dont:	Environ 28 700 m²
- Surface de logements	Environ 22 300 m²
- Surface de commerces	Environ 4 200 m²
- Surface de bureaux et tertiaire	Environ 2 200 m²
- Extension de parking	230 ou 260 places selon scénario (parking souterrain)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Place du Marechal Foch
92000 Nanterre

Coordonnées géographiques[1] Long. 48°88'93"51 Lat. 02°19'46"1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. __°__'__"__ Lat. __°__'__"__

Point d'arrivée : Long. __°__'__"__ Lat. __°__'__"__

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	A proximité de : - Berge de Seine à Nanterre, ZNIEFF de Type 1 (environ 2,3 km)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien approuvé en 2014
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est entièrement situé dans le périmètre de protection de la cathédrale Sainte-Geneviève classé monument historique. Il est également en proximité directe du site inscrit du centre-ville.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	1) Plan de Prévention des risques inondations de la Marne et de la Seine approuvé le 12/11/2007 (zone Foch en dehors des zones définies comme exposées) 2) PPRT du dépôt de la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP) approuvé le 30/05/2011 (zone Foch non concernée par le périmètre)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Sites et sols pollués recensés par la base de données BASIAS: La raffinerie de pétrole de la gironde (IDF9200077); SOREMAC (réparation de machine à écrire et machines de bureau) (IDF9207099) et Gaumondie et Prote (garage automobile, carrosserie, peinture) (IDF926002). Potentiels risques de pollutions des sols pour les composés d'hydrocarbures aromatiques polycliniques (HAP), les composés chimiques et les hydrocarbures totaux (HCT).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le secteur de la ZAC Foch est situé à proximité directe du site inscrit du centre-ville.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Augmentation minime des prélèvements en eau liés à l'arrivée de nouveaux habitants. La demande en eau potable et les volumes d'effluents rejetés n'évolueront que très peu ou stagneront sur le secteur.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'équilibre des volumes déblayés et remblayés sera recherché en phase de travaux. Les déblais notamment issus de l'extension du parking public souterrain pourront être réutilisés pour le terrassement des terrains à construire ou de la place du marché. Les matériaux issus des démolitions seront dirigés vers des filières de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	L'équilibre des volumes déblayés et remblayés sera recherché en phase de travaux. En cas d'excédent, une plateforme de réemploi sur un chantier à proximité pourra être utilisée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur un site déjà urbanisé. Aucune ZNIEFF, espace protégé et site Natura 2000 n'est recensé sur le secteur ou à proximité directe. On note cependant la proximité à deux espaces participant à la TVB communale (square Chanzy limitrophe au périmètre d'opération, coeur d'îlots). Des inventaires écologiques ont permis de répertorier des espèces protégées et le square Chanzy appartient au corridor écologique en pas japonais identifié au PLU. La ZAC prévoit autant que possible de maintenir et valoriser les espaces verts pouvant permettre à la biodiversité de se développer.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet se situe à quelques kilomètres du périmètre de protection ZNIEFF des berges de Seine à Nanterre. Il n'aura pas d'incidence directe sur ces derniers. En ce qui concerne les conséquences indirectes potentielles, elles seront limitées puisque la zone conservera ses usages principalement résidentiels, d'activités commerciales de proximité et activités économiques. Aussi, les premières orientations du projet prévoient un aménagement de bonne qualité paysagère, la mise en valeur voire la création d'espaces verts qui favoriseront la nature en ville.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe dans un site déjà urbanisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Seule la RD991, empruntée par les poids lourds représente un risque technologique lié au transport de matières dangereuses. Le projet n'engendrera pas de risques supplémentaires.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les risques naturels ne sont que faiblement présents au sein de la zone d'études. La place Foch est en dehors des zones définies comme exposées au risque de submersion par le PPRI de la Seine. L'aléa de retrait/ gonflement des argiles est faible d'après le BRGM, et il n'existe pas d'anciennes carrières sur le site. En revanche, le site est exposé au risque d'inondation par remontée de nappes (sub-affleurante). L'imperméabilisation actuelle étant déjà importante, elle peut contribuer à accentuer ce risque par des effets de ruissellement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le site ayant uniquement une vocation résidentielle, commerciale et d'activités n'engendrera aucun risque sanitaire. La base de données BASIAS recense pour autant actuellement 3 sites potentiellement ou anciennement pollués mais non confirmés. Des sondages environnementaux permettront de définir les éventuelles pollutions présentes sur le site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	L'arrivée de nouveaux habitants, ainsi que l'agrandissement du parc de stationnement souterrain du marché (230 ou 260 places selon le scénario) dans la zone engendrera des flux motorisés supplémentaires sur le site. Les déplacements motorisés seront toutefois réorganisés au niveau de la place, qui sera requalifiée pour optimiser son fonctionnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	L'avenue Lénine et l'avenue Joffre (D991) sont en catégorie 3, la rue Barbusse et le boulevard National (D990) en catégorie 4 au classement sonore des infrastructures terrestres. Le projet prévoit des logements, commerces et activités ainsi que l'agrandissement du parking, et pourrait donc engendrer des nuisances sonores supplémentaires liées aux déplacements motorisés des habitants du quartier. Ceux ci seront toutefois peu significatifs en comparaison à l'existant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Des vibrations pourront avoir lieu en phase chantier uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Des émissions lumineuses liées à la présence de logements et d'éclairage public sont prévisibles sur le site (notamment en cœur d'îlots), comme c'est le cas actuellement. Tous les éclairages extérieurs pourront être orientés vers le bas de manière à limiter les pollutions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les vocations résidentielle et d'activités de proximité du site n'engendreront pas d'émissions directes de polluants dans l'air. Des émissions indirectes surviendront par l'usage des véhicules motorisés personnels des habitants, des actifs, et clients des espaces de commerces marché, de proximité), ainsi que par le fonctionnement des équipements de chauffage des logements et activités.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase chantier: de potentiels rejets accidentels. En phase de fonctionnement: dépendant du type d'activités qui s'installent, ou d'activités types concessionnaire et garage déjà implantées et qui seraient relocalisées sur site, l'emploi de liquides polluants pourrait survenir.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les rejets hydrauliques en phase de fonctionnement correspondront aux rejets quotidiens des habitants et des actifs. Le projet sera raccordé aux réseaux d'eaux usées, et concernant les eaux de ruissellement, des systèmes de rétention ou d'infiltration permettront de limiter les volumes envoyés vers le réseau d'eaux pluviales. Des effluents spécifiques, nécessitant éventuellement un pré-traitement, pourraient être produits par les futures activités installées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier: des déchets de chantiers issus de la démolition seront produits. Ces déchets seront envoyés vers les filières de traitement dédiées. En phase d'exploitation, l'arrivée de nouveaux habitants, d'activités et de commerces engendrera une augmentation de la production de déchets (ménager, autres), à nuancer toutefois compte tenu du tissu mixte déjà existant sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet prendra en compte les éléments de patrimoine bâti protégés (notamment monument historique, ainsi que le patrimoine d'intérêt protégé au PLU) et les nouvelles constructions seront en accord avec les formes urbaines ou bâties locales.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Des projets récemment achevés, prévus ou en cours de réalisation à proximité du site au sein de la commune de Nanterre pourront générer des effets cumulés avec le projet Foch:
- ZAC Sainte Geneviève à proximité immédiate avec le secteur Foch;
- plusieurs projets de construction de programmes mixtes sur la place de la Boule à proximité du secteur Foch;
- projets de transports (métro ligne 15 et T1) à proximité, place de la Boule.

Des modifications cumulatives surviendront donc:
- sur les activités humaines: par le renforcement des pôles de vie et de la mixité urbaine;
- sur la création et la requalification de logements, dans la lignée des orientations du SDRIF;
- sur la dépollution des sols (effectuée sur Ste Geneviève notamment);
- sur la production de volume de terre déblayée (notamment pour le projet de métro, en cumul avec les éventuels parkings souterrains prévus sur les autres opérations);
- sur les consommations/ rejets d'eau et de déchets: en phase chantier puis en phase d'exploitation;
- sur les nuisances sonores indirectes impliquées par les déplacements motorisés des futurs usagers et habitants de programmes;
- sur les émissions de polluants indirectes liées aux déplacements des futurs habitants et au chauffage de l'ensemble des logements.

Toutefois, ces deux derniers points seront atténués par les projets de métro et tramway, qui tendront à promouvoir les modes alternatifs à la voiture.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La ZAC Foch comporte des enjeux essentiellement liés à la dynamique socio-économique du quartier, aux traitements urbain et paysager, et de santé urbaine (pollutions des sols, nuisances sonores, qualité de l'air).

La requalification des espaces publics et des voies de circulation, la construction de nouveaux îlots mixtes en logements et activités, agrémentés d'espaces verts, permettront d'améliorer le traitement urbain et paysager du site. Des mesures de cohérence de traitement architectural, de paysagement des espaces publics seront mises en oeuvre.

Les potentiels risques de pollutions décelés seront affinés par des investigations et feront si besoin l'objet de travaux de dépollution.

L'ensemble des nuisances sonores et les pollutions de l'air liés aux mobilités motorisées seront autant que possible atténuées par la création de cheminements modes doux au sein du projet de ZAC en cohérence avec l'arrivée de nouveaux transports en communs à proximité du site (tramway T1, ligne métro 15). La disposition des îlots et le traitement des façades seront adaptées pour limiter ces nuisances, afin de dégager des zones protégées tout en adaptant la conception des espaces exposés. Le système d'approvisionnement en énergie sera sobre (performance thermique renforcée, énergie renouvelable exploitée) afin de limiter les émissions indirectes liées au chauffage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente un potentiel d'incidences positives important, notamment sur les volets de la qualité des traitements urbain et paysager.

La Ville et son aménageur ont souhaité toutefois s'engager dans une démarche volontariste d'évaluation environnementale. En effet le projet Foch s'intègre dans un périmètre d'ensemble plus large dit Boule Grands Axes, sur lequel la Ville envisage également de réaliser une ou plusieurs autres opérations d'aménagement à moyen/long terme. L'évaluation environnementale relève du souhait d'avoir une démarche anticipée globale, en prévoyant de réaliser un état initial à l'échelle de l'ensemble et non simplement à l'échelle de Foch, sur les thématiques suivantes : étude air, étude circulation et déplacements, étude écologique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Enjeux d'évolution sur le secteur Boule / Grands Axes issus du PADD– Source : PADD du PLU de Nanterre (partie 4.2)
OAP Boule / Grands axes sur le secteur Foch/ Lénine – Source : OAP PLU de Nanterre (partie 4.2)
Plan des abords du projet (Source : Etat Initial de l'Environnement ZAC Foch- Even Conseil)
Extrait du SRCE Ile-de-France
Orientations du SDRIF sur la commune de Nanterre par rapport à ces orientations
Compte-rendu RV de cadrage DRIEE 19/01/2017 (partie 7)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Nanterre le, 31 mai 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

ANNEXES DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS, ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DU SECTEUR FOCH

I/ Plan de situation du projet

Localisation du projet (1 :25 000 ème) (Source :Geoportail)

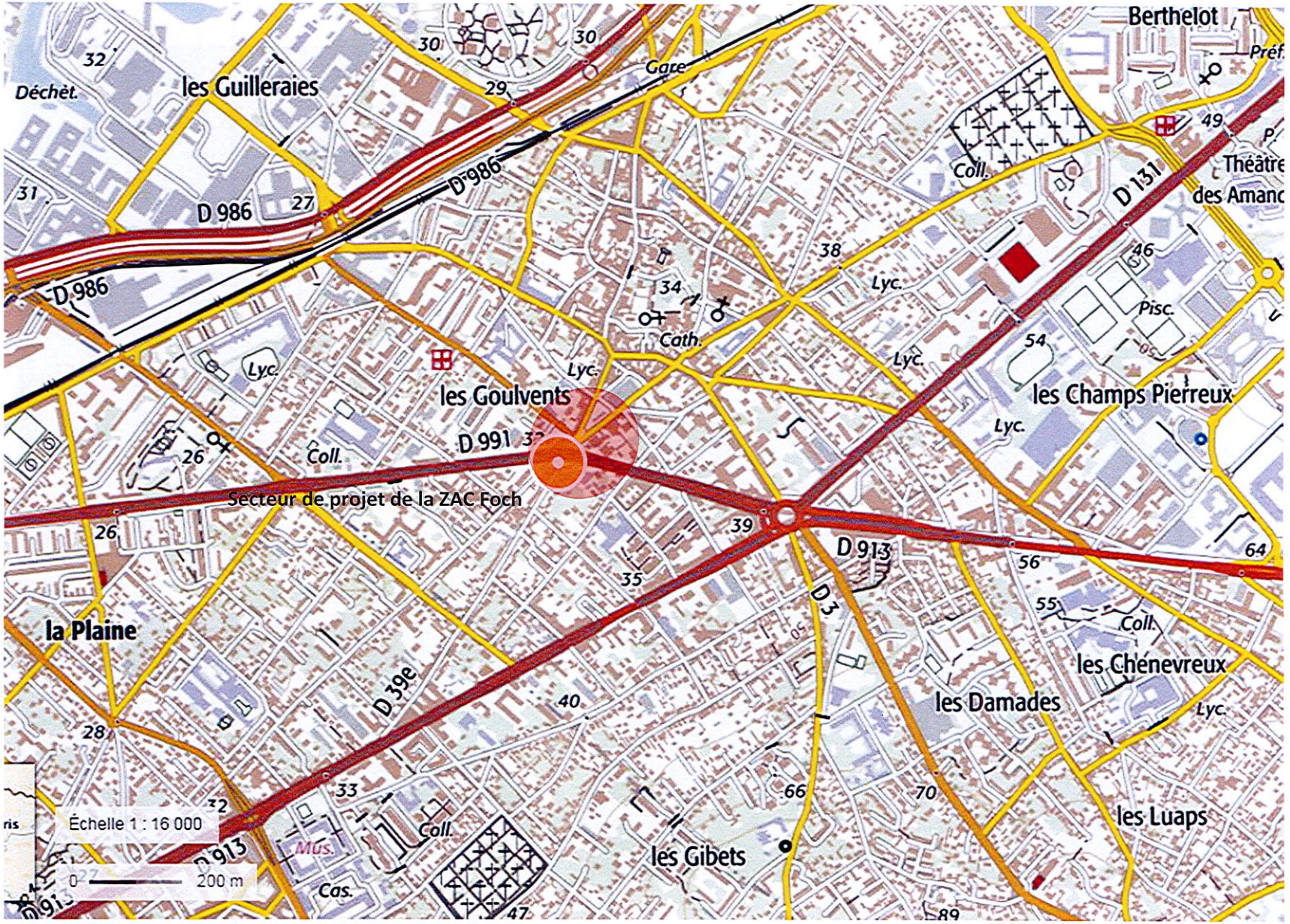

Localisation du projet (1 :16 000 ème) (Source :Geoportail)

II/ Photographies, points et dates des prises de vues

Les photographies ont été prises entre 12/2016 et 02/2017 (Source : Even Conseil)

Points des prises de vues des photographies

Point 1

Point 2

Point 3

Point 4

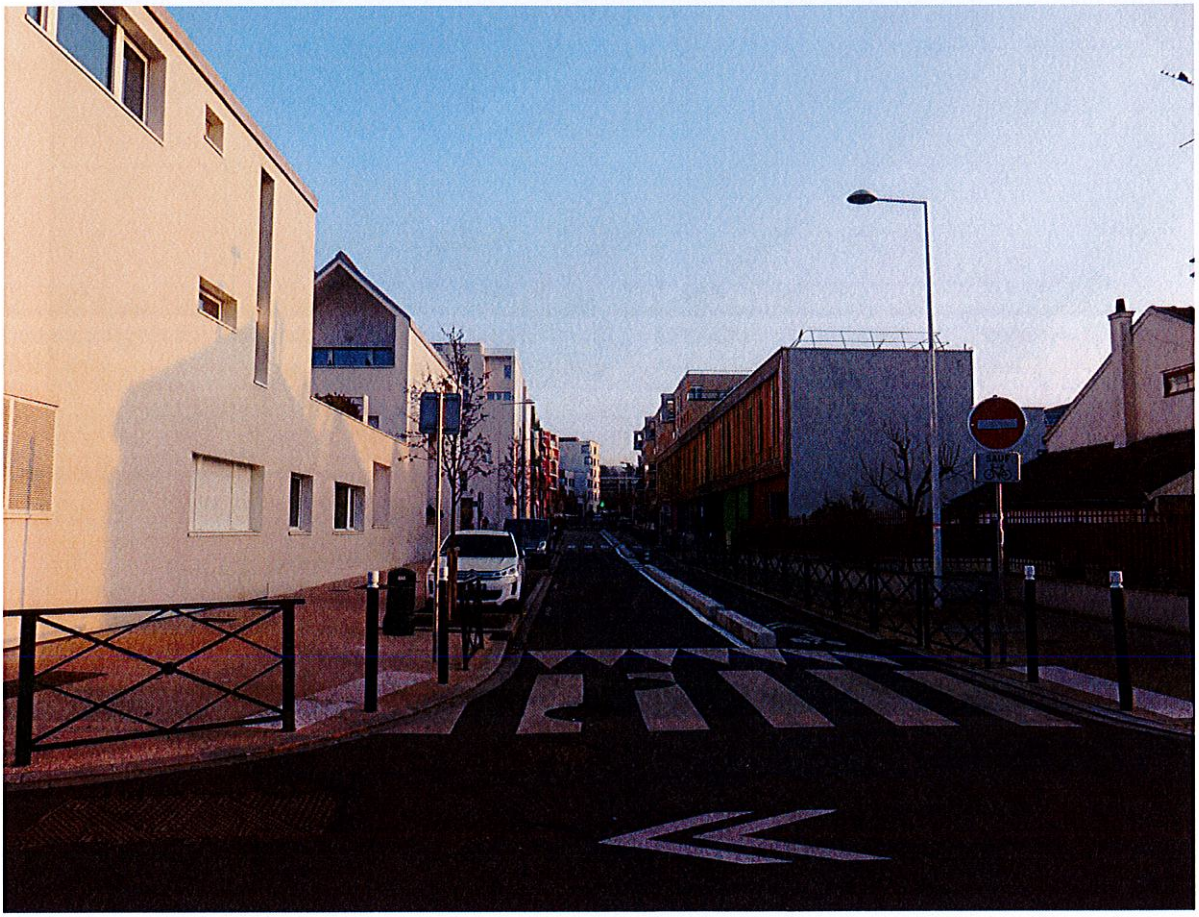

Point 5

III/ Site du projet

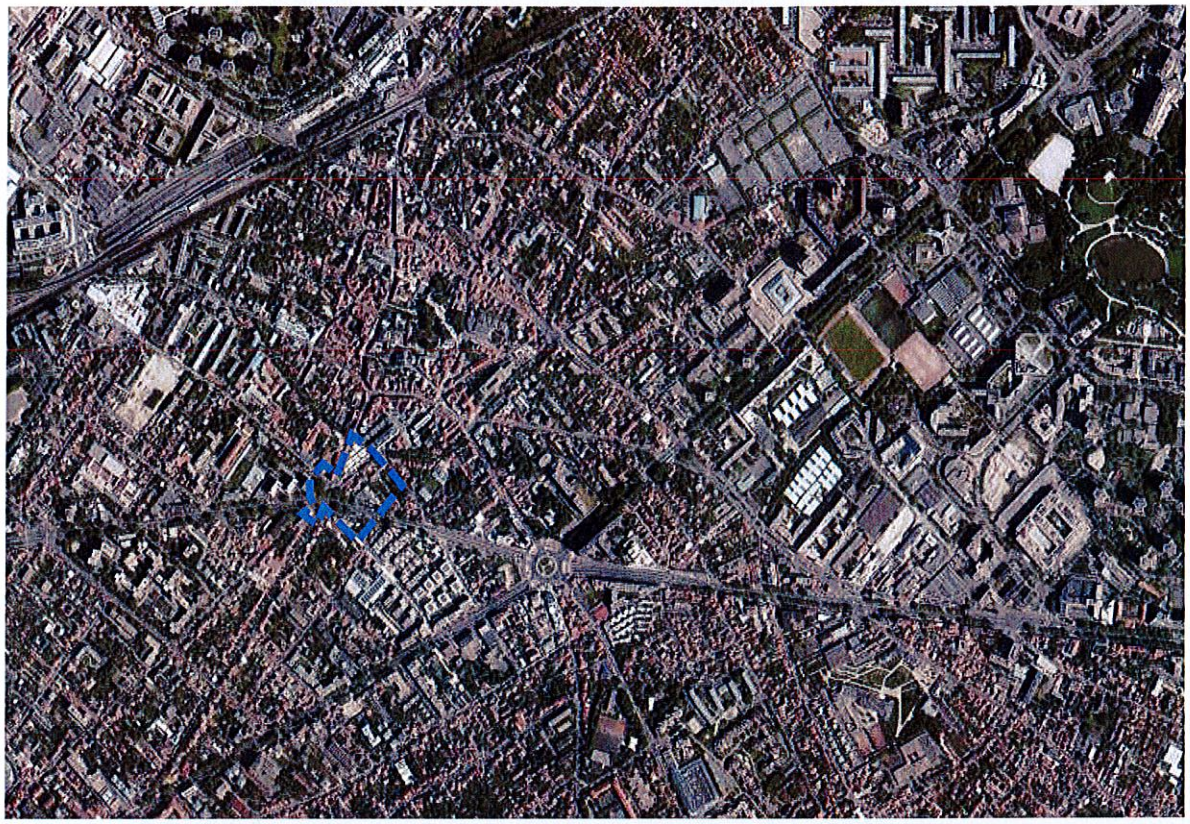

Le site de projet dans son environnement lointain (Source : google Maps)

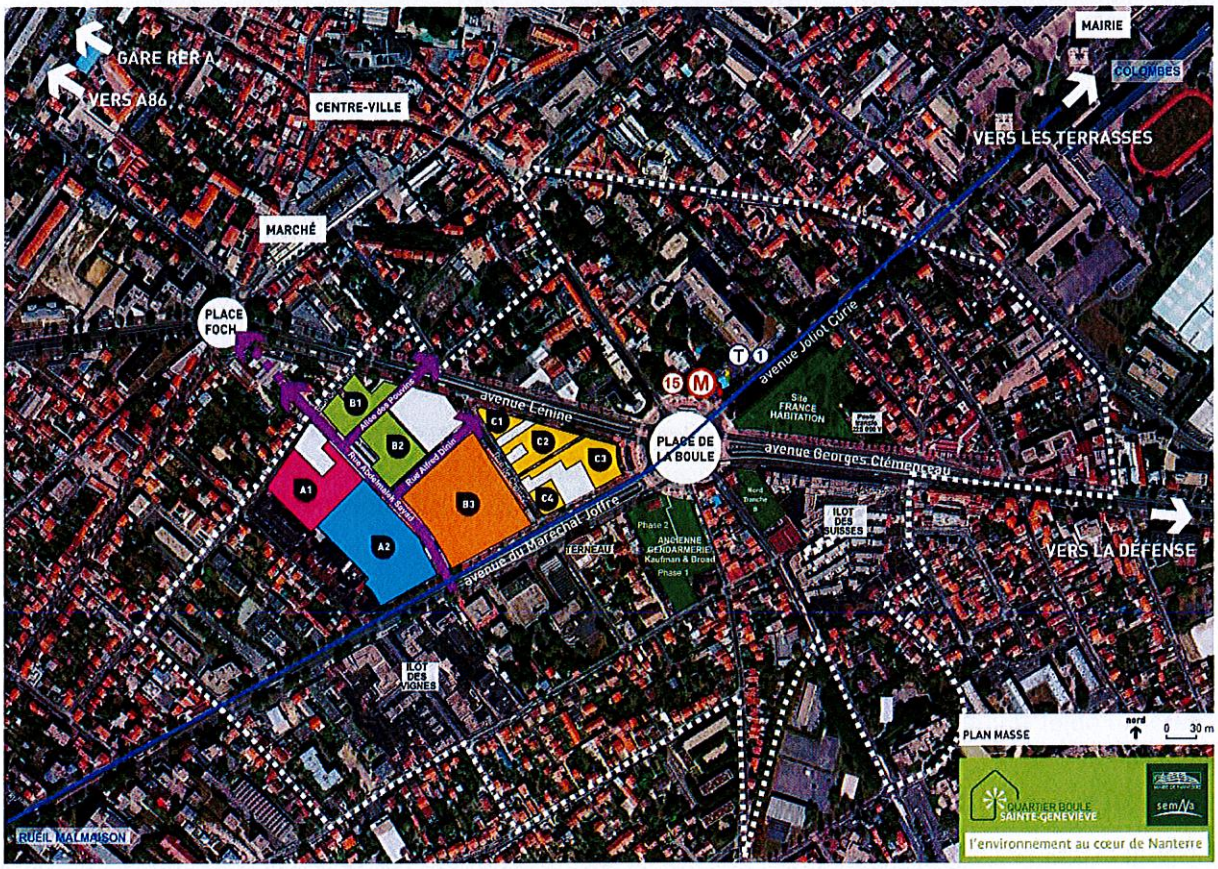

Les projets en cours dans le secteur : ZAC centre sainte Geneviève, gare GPE la Boule et prolongement du tram T1

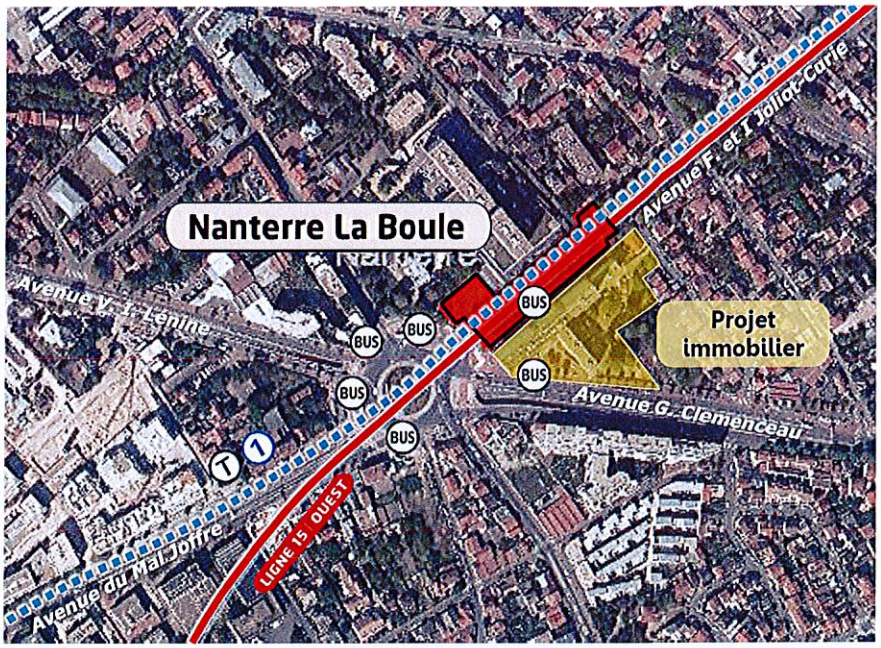

Projet de pôle intermodal La Boule

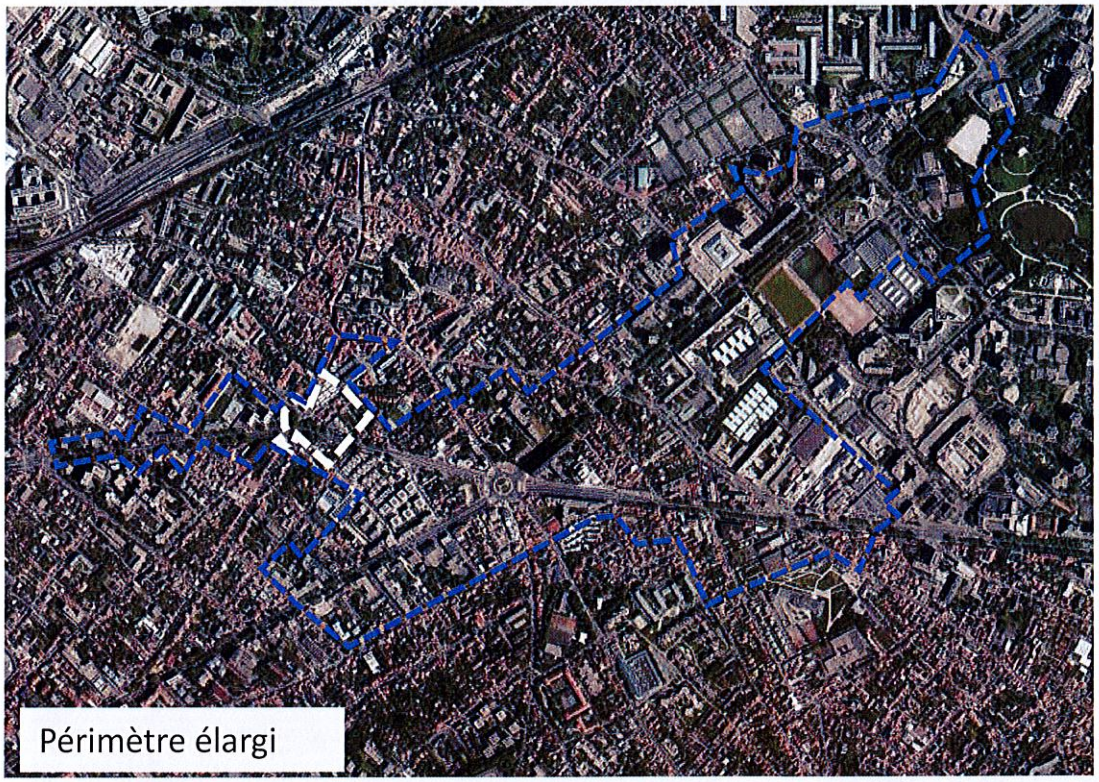

Le périmètre élargi correspond à la totalité du secteur couvert par les OAP Boule Grands Axes dans le PLU de Nanterre. La place Foch et ses environs en constitue un des 5 sous-secteurs. Le développement du secteur Foch est à un stade plus avancé avec la programmation d'une opération d'aménagement spécifique, les autres secteurs feront l'objet d'une ou plusieurs autre(s) opération(s) d'aménagement, à un stade d'études moins avancé aujourd'hui.

L'objectif pour cette étude d'impact est de réaliser un état initial de l'environnement cohérent à l'échelle du périmètre Boule Grands axes, au moins pour une partie des thèmes, afin de replacer le contexte du projet Foch dans son environnement élargi et anticiper sur les opérations d'aménagement futures

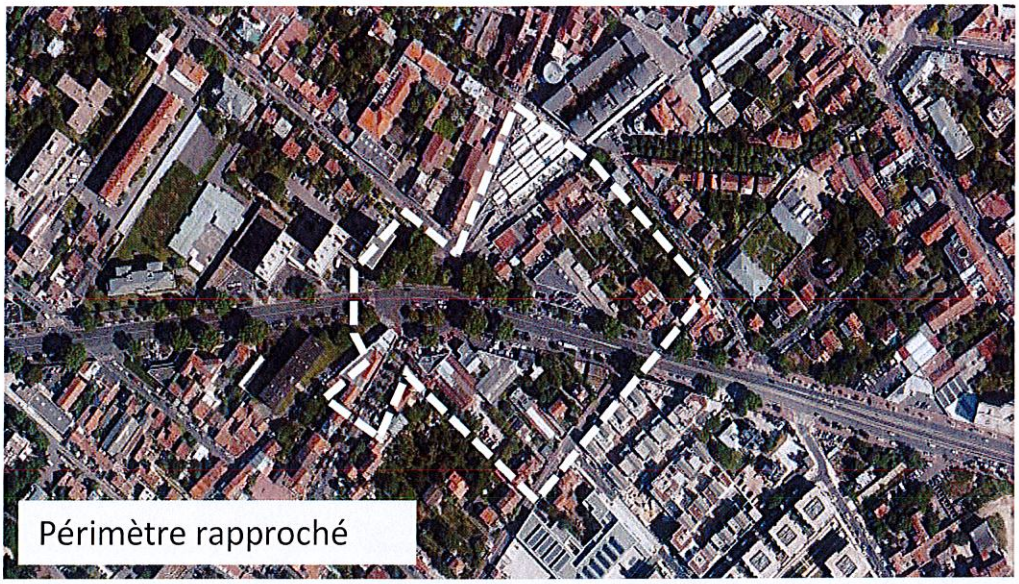

Le périmètre rapproché du projet couvre une assiette de terrain estimée à environ 34 100 m² soit environ 3,41 hectares. Il s'étend au-delà du périmètre strictement opérationnel composé de l'ensemble des îlots destinés à démolition-reconstruction, des espaces publics de la place Foch et la place du marché à réaménager. Il englobe ainsi les rues convergeant vers la place Foch (rue de Rueil, du marché et Castel Marly) et le square Chanzy. Le projet de réaménagement de la place Foch ne prévoit pas d'intervention sur le square. (cf. plan de phasage du projet pour le périmètre strictement opérationnel).

IV/ Plan du projet et périmètre opérationnel

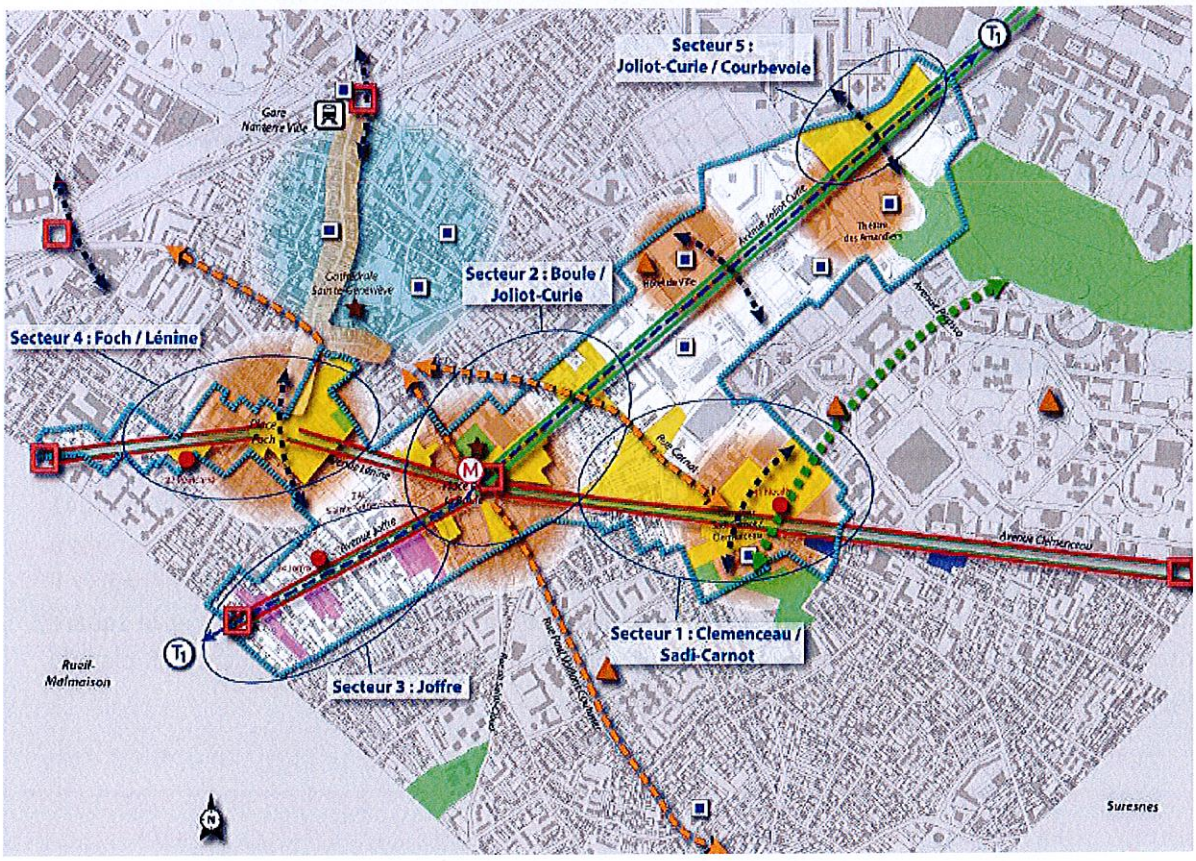

- Périmètre de l'OAP Boule / grands axes
- Secteurs d'opérations d'ensemble (mutation au bénéfice du logement)
- Secteurs d'opérations d'ensemble (maintien / développement de l'activité)
- Site d'études
- Polarités / centralités à développer
- Centre ancien
- Linéaire commercial du centre ancien
- Principales polarités commerciales existantes
- Equipement structurant
- Bâti remarquable
- Entrées de ville
- Résorber l'habitat indigne
- Enjeu d'embellissement des grands axes
- Valoriser les axes historiques
- Favoriser la valorisation végétale des avenues
- Maintenir et valoriser les espaces verts paysagers et de loisirs
- Améliorer les liaisons entre le parc Chenevreux et le parc Malraux
- Améliorer / renforcer les liaisons piétonnes / cyclables
- Gare du Métro 15 (horizon 2025)
- Principe de tracé du tramway T1 (horizon 2025)

Enjeux d'évolution issus du PADD sur le secteur Boule / Grands Axes (Source : PLU PADD)

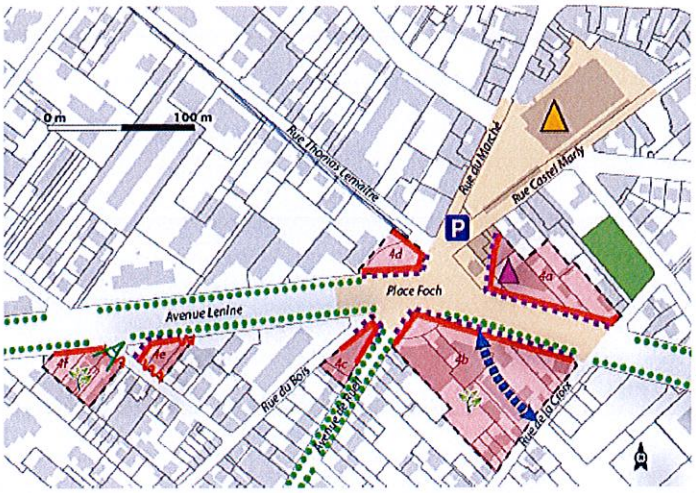

- Périmètre d'opération d'ensemble
- Conserver et renforcer la vocation commerçante de la place en valorisant la halle du marché
- Polarité commerciale
- Développement des commerces et/ou services en rez-de-chaussée et/ou locaux PME-PMI en rez-de-chaussé
- Implantation des constructions à l'alignement sur une portion du linéaire
- Implantation des constructions en recul par rapport à l'alignement (minimum de 4 mètres)
- Principe indicatif de transparence visuelle au rez-de-chaussée ou rez-de-chaussée + 1 niveau depuis l'espaces public vers le coeur d'îlot
- Espace vert à valoriser
- Localisation indicative d'un espace libre végétalisé en pleine terre à créer (visible depuis l'espace public)
- Principe d'alignements d'arbres structurants à maintenir
- Emplacement réservé pour élargissement de l'espace public
- Principe de liaison publique tous modes
- Réaménagement de l'espace public au profit des modes actifs et des plantations
- Renforcer l'offre de stationnement souterrain

OAP Boule / Grands axes sur le secteur Foch/ Lénine (Source : PLU OAP)

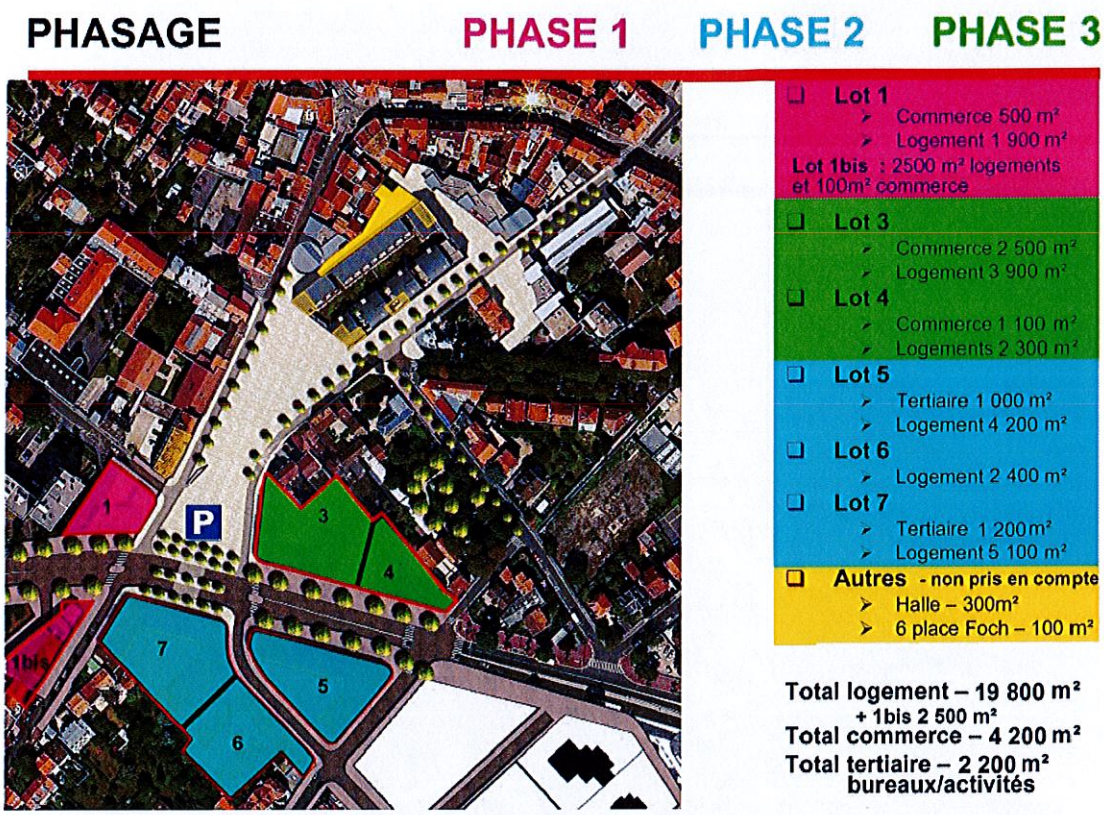

Périmètre opérationnel, programme et phasage envisagés sur la place Foch – source : SEMNA et Ville de Nanterre

IV/ Plan des abords du projet

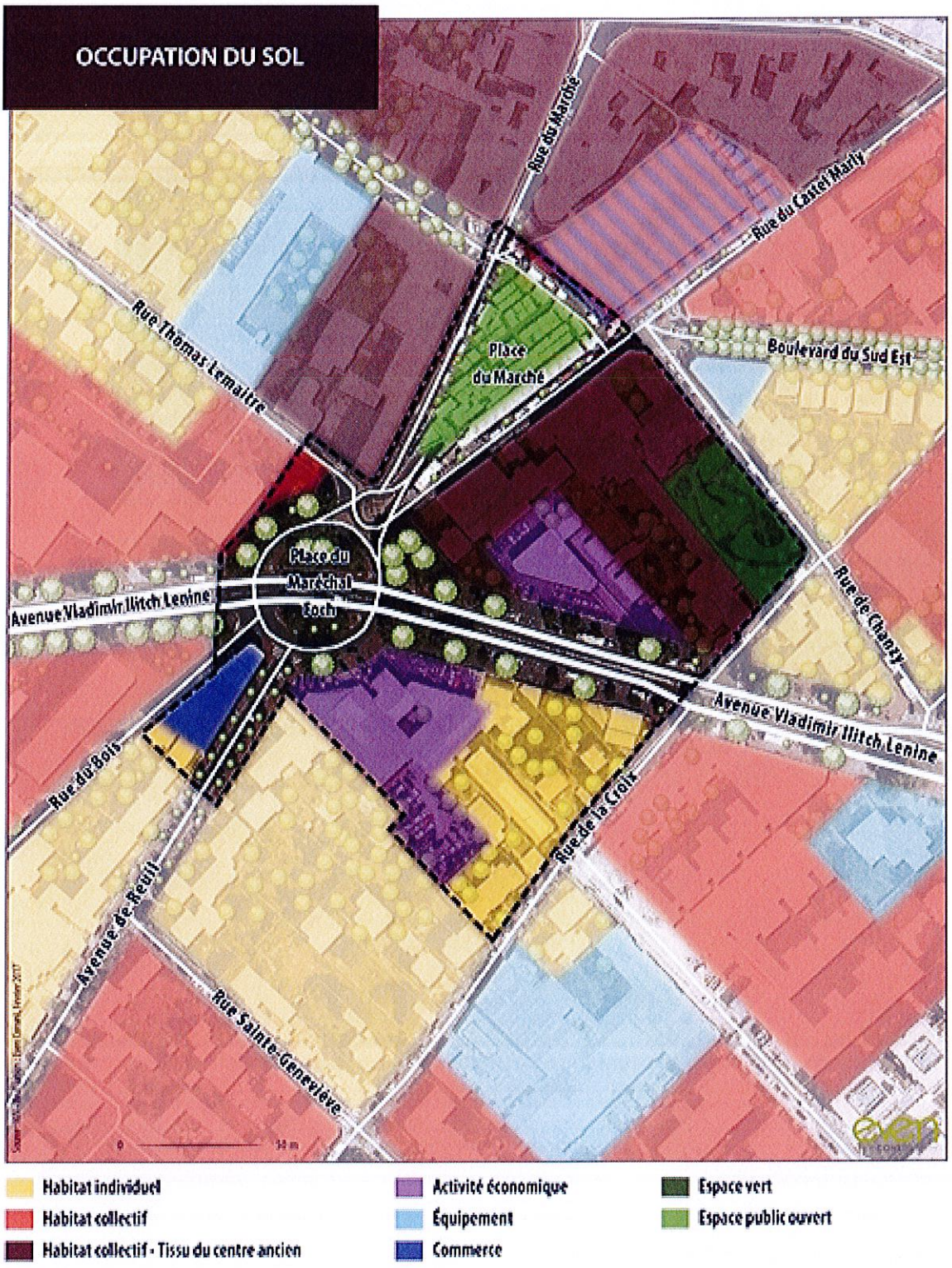

Plan des abords du projet (Source : Etat Initial de l'Environnement ZAC Foch- Even Conseil)

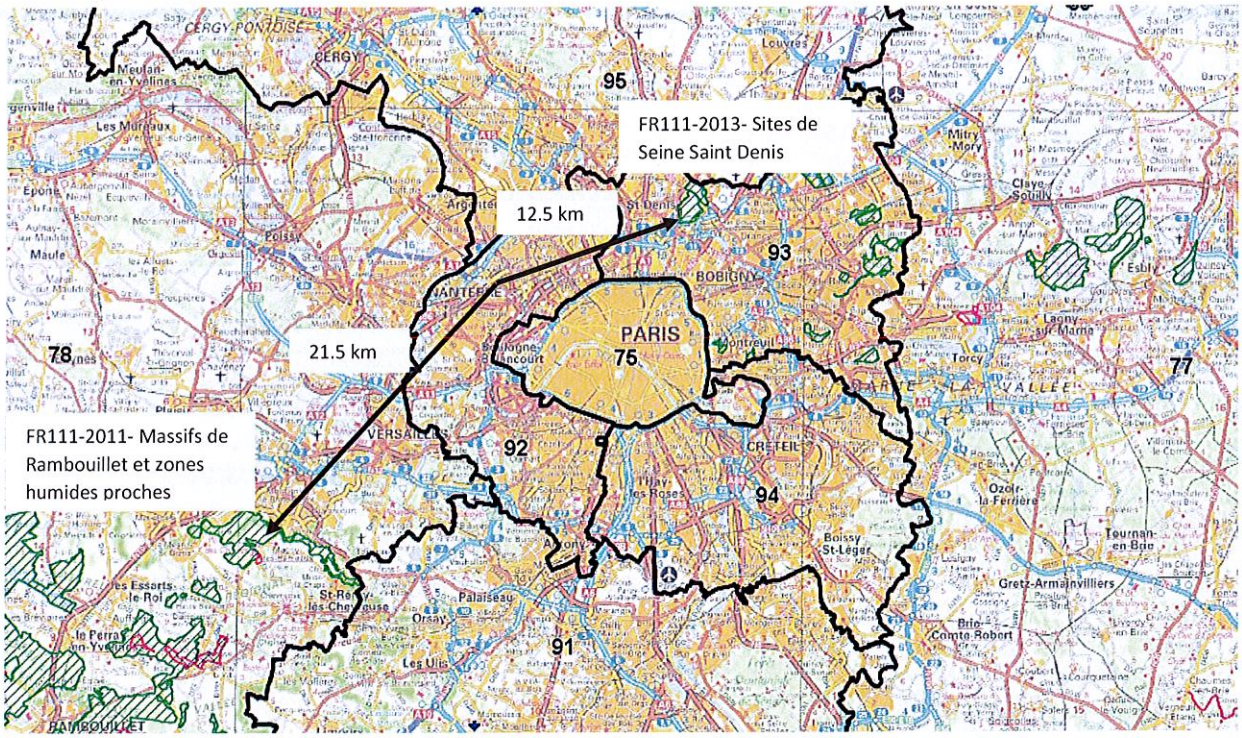

Distance du site aux sites Natura 2000 les plus proches

VI/ Compte-rendu réunion de cadrage en DRIEE le 19/01/2017